

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 8 septembre 2021 de M^{mes} et MM. Nicolas Ramseier, Patricia Richard, Nadine Béné, Vincent Latapie, Maxime Provini, Laurence Corpataux, Alain Miserez, Alain de Kalbermatten et Marie-Agnès Bertinat: «Pour une voie un peu plus verte».

3 mai 2023

Rapport de M^{me} Louise Trottet.

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du Conseil municipal du 2 novembre 2022. La commission s'est réunie, sous la présidence de M. Denis Ruysschaert, les 20 décembre 2022 et 14 mars 2023. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le plan directeur cantonal 2030 «Genève envie», qui annonce l'intention d'une voie verte de 22 kilomètres traversant tout le canton et l'agglomération d'Annemasse à Saint-Genis-Pouilly;
 - que dans ce même plan il est dit que «le Canton ambitionne une approche de concertation respectueuse avec l'ensemble des partenaires, en particulier avec les communes, afin de garantir la réalisation d'espaces publics de qualité»;
 - que l'ensemble de la voie est très grise et caillouteuse,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d'étudier la possibilité de fortement augmenter les zones d'ombre le long de la voie verte, par exemple en plantant des arbres ou en installant des toitures;
 - de réfléchir à augmenter significativement les zones de verdure en collaboration avec toutes les communes concernées, en faisant attention à ne pas empiéter sur les pistes cyclables;
 - d'étudier la possibilité de rajouter des fontaines d'eau potable afin que quiconque puisse s'abreuver, surtout pendant les périodes chaudes;
 - d'étudier la possibilité de rajouter plus de bancs;

- de ne pas hésiter à s’inspirer d’autres projets comme du High Line Park de la ville de New York;
- de se coordonner avec les autres communes genevoises.

Séance du 20 décembre 2022

Audition de M^{me} Patricia Richard, motionnaire

M^{me} Richard prend la parole et déclare que cette motion demande que les voies vertes soient plus vertes. Elle rappelle que ces voies devraient être des voies de circulation plus rapides pour les vélos et elle observe que la plupart d’entre elles sont très minéralisées et offrent très peu d’ombre. Elle mentionne que l’idée est d’avoir des espaces plus ombragés avec des arbres et des bancs mais aussi des fontaines. Elle pense que la délimitation devrait être également plus harmonieuse et moins accidentogène, ce d’autant plus avec les vélos électriques qui peuvent aller très vite. Elle estime que ces voies vertes seraient plus agréables pour tout le monde, et notamment pour les cyclistes qui, la plupart du temps, vont au plus court. Elle ajoute que la voie verte doit donc donner envie aux piétons et aux cyclistes.

Questions des commissaires

Une commissaire demande pourquoi il n’y a pas davantage d’arbres et si ce n’est pas l’occupation des sous-sols qui empêche des plantations.

M^{me} Richard répond ne pas avoir de réponse, mais elle mentionne que le site du SITG n’indique rien et elle pense que la philosophie était de créer quelque chose de rapide sans plus d’éléments végétaux.

La même commissaire salue la proposition portant sur les bancs, mais elle se demande si trop de bancs n’inciterait pas les gens à s’installer dans ces espaces alors que ces voies sont censées faciliter la circulation.

M^{me} Richard ne le pense pas et mentionne que si l’aménagement est bien fait, cela ne pose pas de problème. Elle évoque la renaturation de l’Aire dont les rives sont bordées par des arbres et qui offrent des bancs sans entraver pour autant la circulation des vélos.

Une deuxième commissaire remarque que ce projet est pertinent et pose de bonnes questions. Elle pense qu’il convient de différencier les piétons des cyclistes qui ont moins besoin d’ombre contrairement aux piétons.

M^{me} Richard répond que c’est M. Ramseier qui a évoqué cette voie qu’il connaît, et elle remarque qu’il est vrai que cet aménagement est très bien réalisé.

Elle mentionne qu’il faudrait réfléchir dans ce sens, un sens qui permette de donner envie aux gens de sortir de la ville de manière écologique. Cela étant, elle estime que circuler à vélo sur une voie verte lorsqu’il y a beaucoup de soleil nécessite des zones d’ombre.

Le président demande s’il y a des exemples en Suisse ou en Europe. Il remarque que l’idée est presque touristique.

M^{me} Richard répond que la démarche porte également sur la dimension touristique. Elle rappelle que le canton est magnifique. Elle évoque à nouveau la renaturation de l’Aire.

Un commissaire déclare que la renaturation du Foron est également très bien réalisée.

M^{me} Richard n’a guère d’exemples hors de Genève. Elle mentionne qu’elle n’a pris l’avion que 5 fois dans sa vie et sortir rarement du canton.

Vote

Le président demande s’il y a des propositions d’audition. M^{me} Trottet propose l’audition de M^{me} Perler.

Le président remarque que tout le monde est favorable à cette audition.

Séance du 14 mars 2023

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l’aménagement, des constructions et de la mobilité, accompagnée de M^{me} Charlotte Malignac, directrice du département, et de M. Nicolas Betty, chef du Service de l’aménagement, du génie civil et de la mobilité

M^{me} Perler déclare que les considérants évoquent des tronçons très caillouteux et très grisâtres. Elle imagine que les auteurs se réfèrent à la voie verte du CEVA où effectivement du basalte a été posé afin de préserver une biodiversité qui est très typique.

M. Betty rappelle que des arbres ont été plantés le long de la voie verte et il mentionne qu’il faut leur laisser le temps de se développer. Il pense qu’il serait possible de renforcer la strate basse à Frank-Thomas. Il ajoute que le tronçon Eaux-Vives-Arve doit faire l’objet d’études inhérentes à la proposition PR-1544. Il signale encore que les tronçons qui restent font l’objet d’études. Il ajoute qu’un bilan sera réalisé pour les bancs et les fontaines afin de déterminer les besoins. Il répète que les études de la proposition PR-1544 intégreront les attentes de la motion M-1639.

Prises de position et votes

Le président déclare qu'il n'y a plus d'audition et il propose que la commission passe au vote. M^{me} Kraft-Babel acquiesce.

Un commissaire mentionne que son groupe aurait rédigé ce texte autrement, mais il mentionne qu'il est d'accord de l'accepter compte tenu de l'audition.

Vote de la motion M-1639

La motion est acceptée à l'unanimité, soit par 15 oui (3 Ve, 1 EàG, 4 S, 2 LC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG).